

HONORAIRES D'AGENCE

Montants TTC (TVA 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique.

TRANSACTION			LOCATION		
à charge vendeur	à charge acquéreur	valeur du bien	Honoraires d'état des lieux	3€ TTC/m² habitable	Bailleur(s) et Locataire(s)
2 500 €	2 500 €	< 50 000 €	Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10€ TTC/m² habitable	
4,00%	4,00%	50 001€ - 100 000 €	Honoraires d'entremise et de négociation	maximum 750 € TTC	Bailleur(s)
3,75%	3,75%	100 001 € - 200 000 €	Stationnement / garage	190 € TTC	
3,50%	3,50%	200 001 € - 350 000 €	Locaux commerciaux	10 % du loyer CC par période de 3 ans	
3,00%	3,00%	350 001 € - 500 000 €	GESTION		
2,50%	2,50%	500 001€ -900 000 €	Montant des encaissements mensuels: Supérieur à 2 501 €	6,95% TTC	Bailleur(s)
2,00%	2,00%	au-delà de -900 000 €	Montant des encaissements mensuels: de 401 € à 2 500 €	7,20 % TTC	
8%		Terrains	Montant des encaissements mensuels: de 250 € à 400 €	8,40 % TTC	
250 € TTC		Estimation valeur vénale	Montant de la GLI* sur encaissements mensuels	2,50% (4,20% sur locaux commerciaux)	
			Suivi travaux supérieur à 2 000€ TTC	3% TTC des travaux	
Estimations offertes					

Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

Barème valable à compter du 27/01/2025

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.